

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	15 mars 2021 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DAO/CB/MCA-M/ES-48-Lot 2/Compact
LIEU	Par Webinaire
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	<i>Travaux de réhabilitation de 28 établissements scolaires dans la région Marrakech Safi</i> <i>Lot 2 : 8 établissements dans les Directions Provinciales (DP) de Marrakech et Chichaoua.</i>

PARTICIPANTS : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **15 mars 2021 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu du dossier d'appel d'offres n° **DAO/CB/MCA-M/ES-48-Lot 2/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

Madame Loubna BOULOUADNINE, Manger « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance en demandant tout d'abord aux participants de donner leur nom et le nom de la société qu'ils représentent, par la suite elle a donné une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Mme Zaineb TIJI, Manager Infrastructures de l'Agence MCA-Morocco.

Cette dernière a présenté un aperçu sur les grands axes de la présentation avant de passer en détail le volet technique, le contexte de la mission et sa spécificité (présence de deux tranches ferme et optionnelle), tels que présentés au niveau des spécifications techniques relatives au dossier d'appel d'offres susmentionné.

Par la suite, Mme. Zaineb TIJI, a présenté les aspects relatifs à « l'Environnement, la Santé et la Sécurité », que les Soumissionnaires doivent prendre en considération lors de la réalisation des travaux en les invitant à présenter dans leur offre la méthodologie et le plan d'action traitant les aspects précités et les actions à entreprendre pour faire face à la pandémie du COVID 19 en s'inspirant des documents joint au dossier d'appel d'offres (PGES, PSST et COVID 19), tout en précisant que l'entreprise doit impérativement proposer un responsable environnement, santé et sécurité qui sera l'interface au moment des visites de contrôle de MCA-M ou MCC au chantier..

Elle a également invité les soumissionnaires à chiffrer les actions proposées dans le cadre du respect des directives de MCC relatifs aux aspects de « l'Environnement, la Santé et la Sécurité » au niveau de leur offre financière tel que précisé dans le dossier d'appel d'offres.

Ensuite, elle a présenté les exigences du MCA-M qui s'articule autour des aspects suivants :

- Développement socio-économique

- Non-discrimination et égalité des chances
- Interdiction du harcèlement sexuel
- Lutte contre la traite des personnes

Elle a tenu à préciser l'existence de plusieurs références publiées sur les sites du MCC et du MCA MOROCCO qui traitent des aspects GIS. Ces références sont à disposition des partenaires et des contractants pour consultation et pour l'élaboration de leurs plans d'actions. Ces plans d'actions qui concernent le GIS, le harcèlement sexuel, et la lutte contre la TDP doivent également prendre en compte le rapport d'analyse des risques en matière de traite des personnes, et du plan et check liste GIS en matière de suivi des travaux de constructions qui sont joints au dossier d'appel d'offres

L'entreprise gagnante sera appelée à désigner un responsable GIS et TDP respectant les exigences contractuelles, ce responsable sera le point focal de l'entreprise en termes du GIS et de TDP et devra assurer la mise en œuvre des plans d'actions préalablement conçus et validés.

L'ensemble des coûts relatifs aux aspects GIS, TDP et à l'HS doivent figurés au niveau du prix spécifique dans le bordereau des prix.

L'ensembles de ces aspects seront discutés davantage lors des séances de négociation avec l'entreprise gagnante.

Monsieur Youness MTALSI, Procurement Spécialiste du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco (Cardno) a pris la parole pour présenter le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC en rappelant :

- Les principes de passation de marchés de MCC ;
- Le rôle des différents acteurs dans le processus de passation des marchés (MCC, MCA-Morocco/DPM et le Procurement Agent) ;
- Directives particulières à MCC ;
- Les particularités de l'appel d'offres (avance de démarrage, Tranches ferme et optionnelle, ...) ;
- Présentation de l'architecture du dossier d'appel d'offres ;
- Un rappel des dates repères
- Les dispositions à prendre pour la préparation des offres (pièces à fournir) ;
- Les étapes du processus d'examen des offres, critères d'évaluation et qualification ;
- Quelques dispositions contractuelles notamment le délai de réalisation, la garantie d'exécution de 5% avec une retenue de garantie de 10%, l'avance de démarrage à hauteur de 10 % du montant du marché et le bonus octroyé au titulaire.

Il a également précisé que la soumission pour cet appel d'offres doit se faire électroniquement sauf pour la garantie de soumission qui doit être déposée auprès du Procurement Agent au siège de l'agence MCA-Maroc. Il a aussi rappelé aux participants :

- **De respecter le modèle de la garantie de soumission fourni avec le Dossier d'appel d'offres ;**
- **D'envoyer les demandes de clarifications tenant compte de la date limite du 17 Mars 2021 ;**
- **De déposer les offres avant la date limite du 1^{er} avril 2021 à 15h00 min, heure locale de Rabat ;**
- **De commencer le processus de téléchargement des offres en temps utile bien avant l'expiration de la date et l'heure limites de soumission des offres.**

Avant de terminer, il a invité les sociétés non enregistrées à s'enregistrer afin de recevoir en temps réel les éventuels changements (addendum, bulletin de clarification...) apporté au dossier d'appel d'offres durant la période de publication.

Par la suite Madame Loubna BOULOUDADINE, Manger « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a repris la parole en présentant le volet relatif aux dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact II sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits à l'importation ;
- Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, la demande d'achat en exonération de la TVA /franchise douanière est déposée par l'Agence MCA-Morocco auprès de l'administration compétente ;
- La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat ;
- Une attestation d'achat en exonération de la TVA/franchise douanière est fournie par l'administration compétente ;
- En application de l'article 103 du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant désigné un représentant fiscal au Maroc, ou prestataires établis au Maroc, ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants, peuvent formuler une demande de remboursement du crédit de TVA, auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés ;
- L'Agence MCA-Morocco procédera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services, en faveur des non-résidents ;
- Pour tous les impôts sur les bénéfices prélevés, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc, à leur demande, la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition ;
- La proposition financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc, ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir ;
- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA, ainsi que les droits de douanes au Maroc, quand ils existent, et pour lesquels les fournisseurs recevront des attestations d'exonération et des franchises douanières.

« La présentation PowerPoint » déroulée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Aucune question n'a été posée lors de cette séance.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

Annexe I
Fiche de présence
Réunion d'information

AO N°: DAO/CB/MCA-M/ES-48-Lot 2/Compact

Intitulé du projet : *Travaux de réhabilitation de 28 établissements scolaires dans la région Marrakech Safi, Lot 2 : 8 établissements dans les Directions Provinciales (DP) de Marrakech et Chichaoua.*

Entité : Agence MCA-Morocco

Lieu : Par webinaire

Date : 15 Mars 2021 à 15h00mn

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	SIGNATURE
1	Loubna BOULOUADNINE	Manager Passation de Marchés	MCA-MAROC	Par webinaire
2	Zaineb TIJI	Manager Infrastructures	MCA-MAROC	Par webinaire
4	Youness MTALSI	PS	PA/CARDNO	Par webinaire
5	Oussama MEDIOUNI	Représentant	Société INNOVATIVE BUILDING SOLUTIONS INBS	Par webinaire
6	Larbi ERRADI	Représentant	Société G3C	Par webinaire
7	Abdelhamid CHEDAF	Représentant	Société ALWIDAD	Par webinaire

Annexe II

Partie I - Présentation –